



C.D.M. Lavoisier

Laboratoires Chaix et Du Marais

Paris le 1^{er} juin 2005

Madame, Monsieur
Pharmacien Responsable
Pharmacien chef de service
Pharmacie à usage intérieur

**Objet : Changement étiquetage ampoules
MORPHINE Lavoisier 10mg/1ml et 20mg/1ml**

Madame, Monsieur, Cher Collègue,

Comme annoncé par l'Afssaps dans son communiqué du 20 mai 2005 « Harmonisation des étiquetages des ampoules de solution injectable de Morphine », nous distribuerons dans les prochains jours les ampoules comportant les nouveaux étiquetages des médicaments suivants :

Code CIP	Désignation
- 553 532.6	Morphine Lavoisier 10mg/ml ampoule 1ml boîte de 100 ampoules
- 553 533.2	Morphine Lavoisier 20mg/ml ampoule 1ml boîte de 100 ampoules.

Afin de prévenir tout risque de confusion lors de l'identification du médicament par le personnel soignant, il vous est demandé de mettre en place une organisation et une gestion interne optimale afin d'écarter la coexistence des ampoules comportant l'ancien et le nouvel étiquetage au sein d'un même service.

Afin de vous aider dans la distribution de ces nouvelles ampoules et de vous permettre d'informer le personnel soignant de votre établissement, nous vous proposons les modalités suivantes :

- Chaque boîte d'ampoules « nouvel étiquetage » :
 - o comporte une étiquette « Attention nouvel étiquetage »
 - o contient des papillons sur lesquels sont imprimées les mentions figurant sur les ampoules « nouvel étiquetage » et « ancien étiquetage »,
- Des affiches comparant les mentions figurant sur les ampoules « nouvel étiquetage » et « ancien étiquetage » sont destinées aux services de soins pour affichage dans l'armoire à pharmacie. Ainsi, toutes les équipes de soignants de jour comme de nuit pourront être informées lors de chaque administration du médicament.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire sur les modalités de la mise à disposition progressive de ces ampoules « nouvel étiquetage ».

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Collègue, l'expression de nos salutations dévouées.

Docteur Brigitte Truelle-Hugon
Pharmacien responsable

PS : pour plus d'informations, connectez-vous sur le site internet de l'Afssaps www.afssaps.sante.fr,
rubrique : sécurité sanitaire & vigilance/ Point sur / vigilance lors de l'administration de médicaments injectables.